

Depuis quelques jours, les frontières de la France sont aux Alpes, et non plus à nos portes. Les nombreuses populations dont Lyon est le centre et la capitale, tiennent de s'accroître de 600,000 âmes, par l'annexion de la Savoie. Assurément, le gouvernement de l'Empereur a la ferme intention que ces nouveaux-venus dans la grande famille française n'aient à se repentir, d'aucune façon, de leur empressement, de leur unanimité à se donner à la France. Il ne faut donc pas que les étudiants de la Savoie, obligés d'aller chercher leurs grades plus loin et à plus de frais qu'autrefois, à Turin, regrettent le passage du Mont-Cenis.

La Savoie a une Faculté de droit à Grenoble, elle aura aussi sa Faculté de médecine à Lyon.

Avec ses eaux minérales, où l'on vient, de toutes les parties de l'Europe, chercher la santé, la Savoie tirerait encore un autre avantage d'une Faculté de médecine. Placées sous le patronage intelligent, sous la juridiction scientifique d'une grande autorité médicale, débarrassées des promesses et des spéculations compromettantes de l'ignorance ou du charlatanisme, plus exactement déterminées dans leurs propriétés et leurs applications, recommandées avec plus d'autorité, ces sources bienfaisantes verraient s'accroître encore leur renommée et le concours des baigneurs de tous les pays. La Faculté de médecine de Lyon serait, pour les eaux des Alpes devenues françaises, ce qu'a été la Faculté de Montpellier pour les eaux des Pyrénées.

Mais la Savoie n'ignore pas tous ces avantages; avant que nous parlions, clic a déjà parlé; par l'organe de toutes ses Sociétés savantes, elle s'est associée à nos vœux et à nos démarches. Le 19 juin, le corps médical d'Aix a émis à l'unanimité le vœu d'une Faculté de médecine à Lyon. Le même vœu a été émis par la société médicale de Chambéry, dans sa séance du 22 juin, par sympathie pour ses confrères de Lyon et dans l'intérêt des étudiants savoisiens, selon les termes de la délibération (1).

(1) Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, le texte du vote de la Société médicale de Chambéry :

« Dans le cas où le corps médical lyonnais ferait une démarche officielle auprès du gouvernement pour obtenir l'établissement d'une Faculté de médecine à Lyon, la Société médicale de Chambéry, heureuse de maintenir les rapports les plus fraternels avec les médecins de Lyon et dans l'intérêt des étudiants [savoisiens qui veulent prendre le titre de docteur, accompagnerait de tous ses vœux une semblable demande. »

(Note de la *Gazette médicale de Lyon*).